

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60/52/SPCG supprimant un tronçon de voie prévu entre les lots n° 555-556 et 560-561. du plan de lotissement du Marabout.

n° 60/52/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1960

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro
31 août 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est supprimé le tronçon de voie, prévue au Plan de lotissement du Plateau du Marabout (partie Nord) et située entre les lots n° 555-556 d'une part, et 560-561 d'autre part Ledit tronçon de voie tel au surplus qu'il est figuré au plan joint. Art. 2. — Le présent 'arrêté sera enregistré, publié et communiqué, partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Pour le Vice-Président du Conseil de Gouvernement en mission :Le Ministre de l'Agriculture, de la Productionet de l'Elevage.chargé de l'expédition des Affaires courantes,ABDI DEMBIL EGUAL.Le Ministre des Finances,des Affaires économiques et du Plan,R. PÉCOUL.